



Ministère de l'Intérieur

Ministère de la Culture

Le 6 juillet 2018

### Communiqué de presse

Alors que s'ouvre la saison des festivals de l'été, Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, et Françoise NYSSSEN, ministre de la Culture, tiennent à rappeler leur soutien à ces événements culturels qui jouent un rôle unique pour le soutien à la création artistique et la vitalité des territoires grâce à la conjonction des énergies de l'État, des collectivités territoriales, des partenaires culturels et des milliers de bénévoles partout en France. A ce titre, les deux ministres tiennent à apporter un certain nombre de précisions quant aux modalités de prise en charge, par les organisateurs d'événements culturels, d'une partie des dépenses de sécurité nécessaires à leur bon déroulement.

Dans un contexte de menace terroriste toujours élevée, les ministres rappellent que chacune de ces manifestations doit donner lieu à la mise en place de mesures adaptées pour garantir la sécurité des manifestations culturelles et celle des festivaliers.

Dans une circulaire du 15 mai 2018, le ministre de l'Intérieur a rappelé des règles légales et réglementaires qui étaient déjà en vigueur et qui régissent d'ores et déjà la facturation des services d'ordre.

Des difficultés localisées ayant pu survenir dans l'interprétation du texte, le ministre de l'Intérieur a rappelé aux préfets la nécessité de faire preuve de discernement dans l'application de ces instructions. Si l'engagement des forces de l'ordre au bénéfice de la sécurité d'événements culturels doit faire l'objet d'une facturation, conformément à la loi, le montant de la prestation doit toujours rester compatible avec l'équilibre économique des festivals. Toute éventuelle évolution du montant facturé doit être discutée suffisamment en amont avec l'organisateur.

Gérard COLLOMB et Françoise NYSSSEN souhaitent que la circulaire du 15 mai dernier puisse faire l'objet d'un bilan d'étape à l'automne 2018 dans le cadre du comité interministériel de suivi de la sécurité des établissements et événements culturels piloté par le Préfet GUEPRATTE. Les deux ministres rappellent leur profond attachement au bon déroulement des festivals et manifestations artistiques de l'été, dont la richesse, la diversité et le dynamisme sont indispensables au rayonnement culturel de notre pays. Ils saluent l'engagement quotidien des policiers et des gendarmes qui permettent qu'ils se déroulent en toute sécurité, partout sur le territoire.

Services de presse :

Cabinet de Gérard COLLOMB : 01 49 27 38 53 - [sec1.pressecab@interieur.gouv.fr](mailto:sec1.pressecab@interieur.gouv.fr)

Cabinet de Françoise NYSSSEN : 01 40 14 83 31 - [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)